Cinquante quatrième année. - N° 179 A Lundi 14 et mardi 15 septembre 2020

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 475

28 – EURE-ET-LOIR

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHARTRES

Ventes et cessions

Rectificatif : BODACC A. *Numéro de parution :* 20200114. *Date de parution :* 14 juin 2020.
Annonce numéro : 233. Cet avis est annulé et remplacé par le suivant :

853 153 252 RCS Chartres.
YASSINE.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 500.00 EUR.
Adresse : 16, Rue Du Vieux Puits, Centre Commercial du Vieux Puits, 28110 Lucé.
Origine du fonds : Etablissement principal acquis par achat au prix stipulé de 10000 EUR.
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : Boulangerie pâtisserie confiserie.
Adresse : 6, Rue De Villaines, 28000 Chartres.
Précédent propriétaire : 507 929 149 RCS Chartres. **MALNOU** (Jérôme, ès-qualités SELARL PJA, mandataire liquidateur).
Date de commencement d'activité : 2 juin 2020.
Publication légale : L'Action Républicaine *du* 11 juin 2020.
Oppositions : Au siège du fonds vendu.
Déclarations de créances : Il est rappelé que les règles applicables à la déclaration des créances et à la répartition du prix résultent des dispositions.
Commentaires : Acte Authentique en date du 02/06/2020. Adresse de l'ancien propriétaire : 27 Rue Fleming 28600 LUISANT. Adresse du nouveau propriétaire : 16 Rue du Vieux Puits Centre Commercial du Vieux Puits 28110 LUCE. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce. Les déclarations de créance seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..